

**TRANSPORTS SCOLAIRES  
COMPETENCE REGIONALE**



**Conseil Départemental de  
l'Éducation Nationale  
2022**

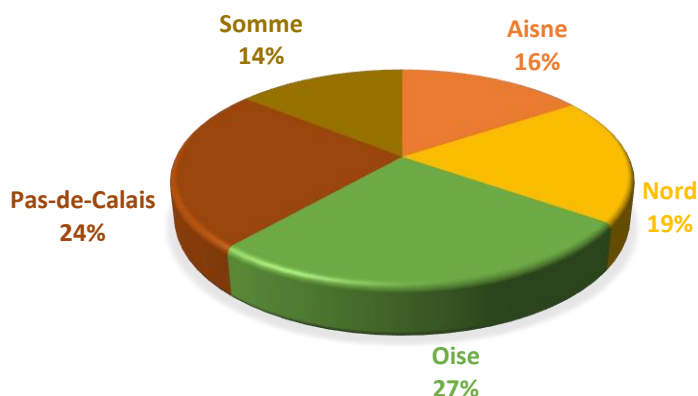
**Bilan 2021/2022**

**Situation générale dans les Hauts-de-France pour 2021/2022**

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2017, conformément aux dispositions de la Loi NOTRe du 7 août 2015, l'organisation et le financement du transport des scolaires (hors des ressorts territoriaux des Autorités Organisatrices de la Mobilité) incombent à la Région Hauts-de-France en lieu et place des Départements de l'Aisne, du Nord, de l'Oise, du Pas-de-Calais et de la Somme.

Près de 202.700 élèves ont bénéficié, au titre de l'année scolaire 2021/2022 - deuxième année d'application du règlement régional des transports scolaires adopté en avril 2020 et mis en œuvre depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2020 - de la prise en charge de leurs frais de transport par la Région Hauts-de-France.

**RÉPARTITION DES EFFECTIFS PRIS EN CHARGE EN HAUTS-  
DE-FRANCE**



**Situation propre au Nord pour 2021/2022**

**1. Bilan de l'année scolaire 2021/2022 dans le département du Nord**

Pour la deuxième année consécutive, les effectifs nordistes pris en charge ont augmenté de manière significative, à savoir + 3,5 % par rapport à 2020/2021.

38.437 élèves nordistes des premier et second degrés des établissements publics et privés sous contrat d'association avec l'Etat ont ainsi disposé d'un titre de transport intégralement financé par la Région Hauts-de-France :

	2020/2021	2021/2022	Evolution
Elèves du 1 <sup>er</sup> degré	610	678	+ 11,1 %
Collégiens	16195	16857	+ 4,1 %
Lycéens	20339	20902	+ 2,8%
<i>total</i>	37144	38437	+ 3,5 %

## **2. Extension de la gratuité des transports**

Il convient de noter deux évolutions substantielles en matière de transports collectifs mises en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2022 dans le département du Nord:

- la gratuité du bus, pour tous , toute l'année et sur toutes les lignes du réseau Evéole conformément à la délibération du 26 mai 2021 du Syndicat Mixte des Transports du Douaisis ;
- la gratuité du réseau Ilévia pour tous les jeunes de moins de 18 ans domiciliés au sein de la Métropole européenne de Lille en application de la délibération du Conseil métropolitain du 7 juin 2021.

En conséquence, les élèves concernés, à qui la Région Hauts-de-France adressaient des prises en charge Evéole ou Ilévia en complément des réseaux interurbains empruntés pour leur permettre de se rendre à leur établissement scolaire, n'ont plus besoin de titres financés par la collectivité régionale.

## **3. Modification du rattachement intercommunal d'Emerchicourt**

Le Tribunal Administratif de Lille a annulé l'intégration de la commune d'Emerchicourt à la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut la conduisant à rejoindre, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022, la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent dont elle était membre auparavant.

Cette décision ne vient pas remettre en cause l'offre de transport présente dans la commune. Elle impacte, en revanche, la répartition des compétences en la matière entre collectivités territoriales.

Les élèves de la commune sont principalement scolarisés au sein d'établissements du Douaisis.

Aussi, depuis la dernière rentrée, ces déplacements sont du ressort du Syndicat Mixte des Transports du Douaisis (SMTD) et de la politique tarifaire appliquée au réseau urbain Evéole, à savoir une utilisation des bus entièrement gratuite pour tous.

Le financement du transport des élèves d'Emerchicourt scolarisés en dehors du territoire de compétence du SMTD relève, désormais de fait, de la prérogative de la Région Hauts-de-France.